



**FORUM DES PARLEMENTAIRES : METTRE EN ŒUVRE LA CNUCC
ET VEILLER À SON APPLICATION
2^e SESSION DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES À LA
CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA CORRUPTION
31 JANVIER 2008
NUSA DUA, INDONÉSIE**

RAPPORT

Contexte

L'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC)¹ est une organisation internationale qui lutte contre la corruption : a) en assurant un leadership politique en matière d'initiatives de lutte contre la corruption; b) en renforçant l'efficacité des rôles joués dans l'élaboration de lois, la surveillance et la représentation se rattachant à l'intégrité de la gouvernance. La GOPAC croit que la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) est un progrès considérable, mais que des parlements efficaces sont également importants pour que la Convention s'applique de façon durable.

La CNUCC est un consensus international sur les mesures que devraient prendre les États pour s'attaquer à la corruption : la prévention, la criminalisation et la poursuite judiciaire, de même que la coopération internationale et la récupération et le rapatriement des avoirs. Les Nations Unies ont approuvé la Convention, près de 100 pays l'ont ratifiée, et la Conférence des États parties (CEP) en surveille la mise en œuvre. La GOPAC s'investit dans ces activités depuis la cérémonie de signature qui s'est tenue à Merida, au Mexique, et au cours de laquelle son président, M. John Williams (député, Canada) a fait une déclaration pour inciter les Nations Unies et les signataires de la Convention à inclure les parlements et les parlementaires dans les travaux liés à la CNUCC. À partir de ce moment, la GOPAC n'a cessé de promouvoir la Convention dans le cadre d'activités mondiales et régionales, elle a mis sur pied un Groupe de travail mondial qui assure un leadership politique supplémentaire, et elle a trouvé des moyens par lesquels les parlementaires peuvent appuyer la CNUCC en améliorant leur rendement et celui de leur institution.

La première session de la Conférence des États parties a eu lieu à la Mer Morte, en Jordanie. Lors de cette première CEP, la GOPAC et sa section arabe (ARPAC) se sont associées à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) dans le but d'organiser un forum des parlementaires axé sur l'élaboration d'un plan d'action parlementaire (voir l'annexe 5). Des parlementaires de quatre continents ont participé à cette première activité parlementaire.

Par la suite, la GOPAC a accepté l'invitation de l'ONUDD d'organiser un deuxième Forum des parlementaires (un jour) dans le cadre de la deuxième session de la CEP, à Nusa Dua, en Indonésie, du 28 janvier au 1^{er} février 2008. Faisant appel à du personnel et à des experts de l'U4 Anti-Corruption Resource Centre² et de l'ONUDD³, le Forum a réuni des parlementaires et des parties intéressées de toutes les régions du monde afin de discuter du rôle important que jouent les parlementaires pour assurer l'application efficace de la CNUCC. Le présent rapport porte sur les principales conclusions de l'activité.

Rôle des parlementaires pour ce qui est de mettre en œuvre la CNUCC et de veiller à son application - Conclusions

¹ www.gopacnetwork.org.

² La GOPAC tient à remercier Hannes Hechler et Karen Hussmann qui ont partagé leurs connaissances et leur savoir-faire et prodigué leurs conseils.

³ Nous tenons également à remercier Maria Adomeit, Giovanni Gallo et Alexandra Martins pour leur savoir-faire et leur aide.

Les discussions tenues pendant le Forum des parlementaires se rattachaient aux principales conclusions du rapport intitulé *L'élaboration des politiques anti-corruption dans la pratique : Que peut-on apprendre en vue de la mise en œuvre de l'article 5 de la CNUCC? – Rapport de synthèse des études de cas de six pays : Géorgie, Indonésie, Nicaragua, Pakistan, Tanzanie et Zambie*, rédigé par Karen Hussmann et l'U4 Anti-corruption Resource Centre. Le rapport examine les moyens employés par ces pays pour relever les défis que représentent l'élaboration et la mise en œuvre de politiques anti-corruption, et cerne les questions dont il faudra tenir compte pour élaborer des politiques contre la corruption dans l'avenir.

La principale conclusion du rapport – du moins pour les parlementaires participant au Forum⁴ – était le manque flagrant de **volonté politique** durable. Bien qu'il y ait eu une volonté politique pendant les périodes électorales, les acteurs politiques étant conscients de la nécessité d'aborder la question d'une saine gouvernance, que réclament les citoyens et la communauté internationale, la volonté de mettre en œuvre des politiques anti-corruption s'est souvent estompée une fois l'élection terminée ou les premières étapes de la mise en œuvre franchies.

D'autres conclusions de l'étude concernent plus particulièrement les parlements et les parlementaires :

- Les hauts dirigeants des ministères et des organismes publics mandatés pour mettre en œuvre l'essentiel des mesures prévues par les politiques et stratégies anti-corruption n'ont pas participé de manière active à leur élaboration; par conséquent, les accords politiques sont fragiles et l'adhésion insuffisante.
- La plupart des stratégies anti-corruption n'ont pas établi de priorités ni de lancement par étapes dans les différents organismes, ce qui aurait pourtant permis d'effectuer des essais pilotes et d'assurer la compatibilité avec les capacités et les ressources disponibles.
- Bien souvent, les organismes publics chargés d'assurer la coordination et le suivi des stratégies anti-corruption n'avaient ni l'autorité, ni le soutien politique ni les capacités pour encourager ou astreindre de puissants ministères à appliquer les mesures retenues et à rendre compte des progrès réalisés.
- Le suivi et l'évaluation ont été presque totalement laissés de côté : les auto-évaluations n'ont pas donné de résultats et des examens externes des progrès accomplis, effectués par exemple par les parlements, les instituts de recherche et les universités, ne faisaient généralement pas partie des plans, et ces parties n'ont pas poussé plus loin ces questions de leur propre initiative.
- Le manque d'information et de communication entre les intervenants : le manque d'information et de communication entre les organismes chargés de la mise en œuvre, les acteurs politiques, les médias et la population a toujours entravé le déclenchement d'un débat politique soutenu qui aurait pu, à son tour, exercer des pressions politiques pour faire progresser les politiques anti-corruption⁵.

Deux experts parlementaires, soit MM. Naser Al Sane, député (Koweït, et président de la section arabe de la GOPAC) et Augustine Ruzindana, ancien député (Ouganda, et président de la section

⁴ La liste des participants est présentée à l'annexe 1.

⁵ *Ibid.*

africaine de la GOPAC), ont d'abord présenté leur point de vue sur ces conclusions avant que la discussion ne soit ouverte à l'ensemble des participants.

Les deux experts s'entendaient pour dire que le fait de renforcer et de maintenir la volonté politique est un élément important, mais exigeant, de la réussite des politiques et des stratégies anti-corruption. MM. Al Sane et Ruzindana ont donné des exemples des mesures que les sections de la GOPAC ont prises pour tenter de développer le leadership politique dans leur région : faire participer des parlementaires à des projets pilotes sur des conventions régionales contre la corruption et établir des points de référence à partir desquels il est possible d'évaluer la réussite.

Les deux experts ont également insisté sur l'importance de faire participer les parlementaires au processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques anti-corruption compte tenu du rôle essentiel qu'ils jouent dans la ratification des conventions, l'adoption des lois, la criminalisation de certains actes, de même que la création et le renforcement des institutions là où elles existent.

Ils ont également fait remarquer que les parlementaires jouent un rôle clé dans l'accroissement de l'adhésion aux stratégies de lutte contre la corruption et l'établissement de partenariats avec des organismes de la société civile qui tiennent à faire progresser le plan d'action contre la corruption. Enfin, ils ont signalé l'importance du soutien des pairs à l'échelon régional et international pour faire fond sur leurs compétences afin de lutter contre la corruption et pour favoriser une saine gouvernance.

Comment les parlementaires peuvent-ils intensifier leur rôle dans l'application de la CNUCC?

Alors que la discussion établissait l'importance du leadership politique dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques anti-corruption (dont la nécessité a été mentionnée dans l'étude de l'U4), les participants ont commencé à porter leur attention sur la façon dont les parlementaires pourraient intensifier leur rôle dans l'application de la CNUCC et au sein de la CEP.

Un parlementaire⁶ a soulevé la question d'une reconnaissance officielle des parlementaires et des parlements dans la CNUCC et par la CEP, soit en faisant des parlementaires/parlements l'organe suprême de lutte contre la corruption, soit par une évaluation des parlements menée par la CEP. Il a également été proposé que les parlements/parlementaires évaluent et remplissent des questionnaires d'auto-évaluation.

Lors du Forum, les parlementaires ont également exprimé un engagement solide et durable envers les sujets d'action prioritaire d'un point de vue parlementaire présentés lors de la première CEP à la Mer Morte, en Jordanie⁷, jugeant qu'elles constituaient un guide pratique à suivre. Toutefois, ils ont voulu prendre d'autres mesures importantes, notamment : a) forger des alliances plus solides avec l'ONUDC et les organismes de soutien au développement afin de renforcer la capacité des parlementaires de jouer des rôles de soutien; b) chercher à jouer un rôle plus actif dans l'élaboration des procédures d'auto-évaluation nationale de la CEP; c) faire de ce

⁶ M. Ghassan Moukheiber, député – Liban et membre de la section arabe de la GOPAC.

⁷ Voir les sujets d'action prioritaire à l'annexe 4.

domaine d'activité le point central de la conférence mondiale de l'automne 2008 qui mènera à la troisième session de la CEP.

Une déclaration de la conférence, fondée sur les discussions tenues précédemment, a été produite et mise aux voix des participants. Cette déclaration (qui est présentée en annexe) cerne cinq champs d'action dans lesquels les parlementaires et leurs partenaires pourraient donner suite au Forum :

1. Il faut fournir aux parlementaires des **outils utiles** axés principalement sur la surveillance, l'éthique et la conduite parlementaire.
2. Les **parlementaires** doivent assumer un **leadership politique** éclairé et soutenu, axé sur la prévention de la corruption, afin d'appuyer la mise en œuvre efficace de la CNUCC.
3. Les parlementaires doivent appuyer un **mécanisme d'auto-évaluation** efficace.
4. Il faut que soient plus solides les **liens des parlementaires avec le processus de la CEP**; les parlementaires sont les représentants légitimes de la population sur le plan constitutionnel dans la plupart des pays; ils ne sont pas simplement un autre groupe d'intérêt.
5. Essayer d'amener le financement de l'aide au développement axé sur le **renforcement des capacités parlementaires** à appuyer davantage le soutien parlementaire efficace à la prévention de la corruption.

Finalement, la déclaration a été présentée à la CEP et elle figurera dans le rapport final. La GOPAC et ses partenaires se sont engagés à poursuivre les efforts pour donner suite à chaque aspect de la déclaration et, en dernière analyse, assurer la réussite de la CNUCC.

DÉCLARATION

2^e FORUM DES PARLEMENTAIRES

**Conférence des États parties
Nusa Dua, Bali, Indonésie, le 30 janvier 2008**

NOUS, PARLEMENTAIRES, réunis à l'occasion du deuxième forum tenu parallèlement à la 2^e session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) à Bali (Indonésie) le 30 janvier 2008, à laquelle ont participé les membres de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC) et ses sections locales;

PLEINEMENT CONSCIENTS que le manque de gouvernance démocratique et l'insuffisance de parlements efficaces ont contribué à la progression de la corruption et à l'utilisation abusive des ressources au profit de dirigeants, laissant près de la moitié de la population mondiale dans une pauvreté abjecte et privée d'un logement et de soins de santé adéquats, de la possibilité de faire des études et de se trouver un emploi;

RECONNAISSANT que pour prévenir et combattre la corruption il faut des parlements efficaces et des parlementaires résolus qui remplissent leurs fonctions de base, à savoir légiférer, surveiller et représenter, et qui font en sorte que les gouvernements rendent des comptes aux citoyens;

RAPPELANT la résolution et les sujets d'action prioritaire d'un point de vue parlementaire présentés en annexe (le Plan d'action parlementaire) adoptés par les parlementaires à la première session de la Conférence des États parties tenue à la Mer Morte, en Jordanie, le 13 décembre 2006;

INFORMÉS du riche débat sur les questions à l'ordre du jour de la Conférence des États parties (CEP) portant notamment sur l'amélioration des mécanismes d'examen, les organisations chargées de la surveillance de la corruption, et les très instructives études de pays réalisées par le U4 Anti-Corruption Resource Centre, qui ont mieux mis en lumière les liens entre une bonne gouvernance et les mesures de lutte contre la corruption, et montré les nombreuses lacunes dans la conception et la mise en œuvre des mesures de lutte contre la corruption, dont il faut tirer des leçons pour la mise en œuvre de la CNUCC qui peut servir de point de départ à l'évaluation et à la surveillance :

1. CONFIRMONS notre engagement à l'égard de la mise en œuvre complète de la Déclaration et du Plan d'action en annexe adoptés au premier Forum des parlementaires tenu parallèlement à la première session de la Conférence des États parties qui a eu lieu à la Mer Morte, en Jordanie, le 13 décembre 2006, afin que les parlements et les parlementaires contribuent de manière plus efficace à prévenir et à combattre la corruption dans l'exercice de leurs fonctions qui consistent à légiférer, à surveiller et à représenter;
2. INCITONS les parlementaires et les parlements à : i) faire preuve d'une forte volonté politique nationale pour prévenir et combattre la corruption; ii) resserrer la surveillance des

activités gouvernementales, notamment la mise en œuvre de la CNUCC; iii) accroître la confiance de la population par une conduite juste et conforme à l'éthique et par l'intégrité et l'imputabilité des personnes et des institutions; iv) se doter des pouvoirs et des ressources nécessaires à ces fins;

3. EXHORTONS la CEP à définir sans tarder un mécanisme efficace pour revoir la mise en œuvre de la CNUCC;
4. RÉCLAMONS pour les parlementaires davantage d'occasions de contribuer à la mise en œuvre et à la surveillance efficaces de la CNUCC et des sessions futures de la CEP (p. ex., demander aux gouvernements de transmettre des copies des auto-évaluations gouvernementales et de les rendre publiques, et encourager les parlements à débattre publiquement de ces rapports);
5. INCITONS les gouvernements, la CEP et les organisations vouées à l'aide au développement à aider les parlementaires, les parlements et les associations internationales de parlementaires et de parlements à mettre en œuvre la présente déclaration.

Annexes

1. Liste des participants
2. Ordre du jour
3. Présentation des conclusions du rapport de l'U4
4. Sujets d'action prioritaire de la première CEP

Annexe 1 : Liste des participants

Experts : M. Naser Al Sane, député (Koweït), chef du Groupe de travail mondial de la GOPAC sur la CNUCC
M. Odd-Helge Fjeldstad, directeur, U4 Anti-Corruption Resource Center
M. Stuart Gilman, chef du Programme mondial de lutte contre la corruption et de l'unité anti-corruption, ONUDC
M^{me} Karen Hussmann
M. Augustine Ruzindana, président, Réseau de parlementaires africains contre la corruption (APNAC)
M. John Williams, député, président de la GOPAC

Parlementaires : L'honorable Alfredo Asti, député (Uruguay)
L'honorable Obied Al-Homer, député (Yémen)
L'honorable Mohsen Al Bahr, député (Yémen)
Le sénateur Edgardo Angara (Philippines)
L'honorable Juan Edgardo Angara, député (Philippines)
L'honorable Heberto Clavijo, député (Uruguay)
L'honorable Fernando Cusmao, député (Timor-Leste)
L'honorable Ghassan Moukheiber, député (Liban)
L'honorable Cipriana Pereira, députée (Timor-Leste)
L'honorable Natalino dos Santos, député (Timor-Leste)
L'honorable Manuel Tilman, député (Timor-Leste)

Autres participants aux discussions :

M^{me} Christina Funes-Noppen, représentante permanente de la Belgique auprès de l'ONUDI
M. Hannes Hechler, coordonnateur de projets, U4 Anti Corruption Resource Center
M. Josel Ignacio, ministère des Affaires étrangères, Philippines
M^{me} Mary Mosha, PCCB
M. Richard Philippant, ONUDC
M^{me} Achmao Santosa, PNUD - Indonésie

Personnel : Meaghan Campbell, GOPAC (Canada)
Martin Ulrich, GOPAC (Canada)

***Prière de noter que les participants n'ont pas tous signé la feuille des participants.**

**** L'ONUDC affichera la liste complète des participants de la CEP dans son site Web, à l'adresse <http://www.unodc.org/unodc/en/treaties/CAC/index.html>**

Annexe 2 : Ordre du jour

Deuxième Conférence des États parties
à la Convention des Nations Unies contre la corruption
Nusa Dua, Indonésie
28 janvier – 1^{er} février 2008

ORDRE DU JOUR
Forum des parlementaires :
Mettre en œuvre la CNUCC et
veiller à son application
30 janvier 2008
Centre international de congrès de Bali
Salle Nusantara 2



Aperçu : La séance de la matinée donnera un aperçu du rapport de l'U4 sur les cadres stratégiques nationaux de lutte contre la corruption, et plus particulièrement des conclusions relatives aux rôles des parlementaires et aux domaines dans lesquels ils peuvent intervenir. La séance de l'après-midi portera sur le suivi des sujets d'action prioritaire d'un point de vue parlementaire établis lors de la première Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui a eu lieu en Jordanie en décembre 2006, et sur les prochaines mesures à prendre.

Président du Forum : John Williams, député du Canada, président de la GOPAC

9 h – 9 h 15	Séance d'ouverture
	M. John Williams, député du Canada, président de la GOPAC M. Stuart Gillman, ONUDC M. Odd-Helge Fjeldstad, U4 Anti-Corruption Resource Center
9 h 15 – 10 h 30	Première séance : Expérience de la prévention de la corruption dans les pays en développement (Rapport de l'U4); enjeux pour les parlementaires recherchant une mise en œuvre efficace
	<u>Présentation des conclusions du Rapport</u> : M ^{me} Karen Hussmannn <u>Observations des experts parlementaires</u> : M. Naser Al Sane, député du Koweït, chef du groupe de travail mondial de la GOPAC sur la CNUCC M. Augustine Ruzindana, président, Réseau de parlementaires africains contre la corruption (APNAC) M. César Camacho, député du Mexique (Réseau de parlementaires latino-américains contre la corruption)
10 h 30 – 12 h 30	Deuxième séance : Mesures que peuvent prendre les parlementaires
	Table ronde avec le groupe d'experts parlementaires, les représentants de l'ONUDC et les experts de l'U4.
12 h 30 – 14 h	Déjeuner
14 h – 14 h 30	Troisième séance : Rapport d'étape sur les premiers sujets d'action prioritaire du point de vue parlementaire de la CEP Mesures à prendre
	M. Naser Al Sane, député du Koweït

	La séance portera sur ce qui a été fait depuis la première CEP et sur les activités du Groupe de travail mondial sur la CNUCC.
14 h 30 – 15 h	Quatrième séance : Les parlementaires et l'analyse de carence
	Exposé et discussion sur la façon dont l'analyse de carence peut aider les parlementaires à comprendre les incidences législatives et institutionnelles de la CNUCC sur leur pays, de même que sur la façon dont le rôle de surveillance des parlementaires influe sur le processus. Des exemples tirés du monde arabe seront présentés.
15 h 30 – 16 h	Pause-santé
16 h – 17 h	Cinquième séance : Affirmation de la déclaration et clôture
	M. John Williams, député du Canada

Annexe 3 : Présentation des conclusions du rapport par Karen Hussmann

Annexe 4 : Déclaration et sujets d'action prioritaire du premier Forum des parlementaires tenu parallèlement à la première session de la Conférence des États parties

**DÉCLARATION
FORUM DES PARLEMENTAIRES**

**Conférence des États parties
Mer Morte, Jordanie, le 13 décembre 2006**

NOUS, PARLEMENTAIRES de quatre continents participant au Forum des parlementaires tenu parallèlement à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), dont les membres de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC) et ses sections régionales;

TRÈS CONSCIENTS des effets terribles de la corruption qui affaiblit le bien-être économique, les services sociaux de base, les normes de démocratie, la bonne gouvernance et les droits de la personne;

FERMEMENT CONVAINCUS que les parlements et les parlementaires devraient agir véritablement pour prévenir et éliminer la corruption, c'est-à-dire exécuter leurs fonctions et rôles de base qui sont de légiférer, de surveiller et de représenter, ainsi qu'intéresser et informer les citoyens, et leur faire mieux connaître la Convention;

INCITONS les gouvernements et parlements de tous les pays à ratifier et à mettre en œuvre efficacement les dispositions de la Convention des Nations Unies contre la corruption, à développer la volonté politique nécessaire à cet effet, ainsi que des mécanismes et institutions opérants de suivi et d'évaluation, ce qui suppose aussi l'accroissement des capacités des parlements;

EXHORTONS les États parties à faire participer et à appuyer les parlements et parlementaires de leur pays respectif et à travailler avec les organismes internationaux et régionaux, particulièrement les organismes parlementaires comme la GOPAC, dans la lutte mondiale contre la corruption;

APPROUVONS les éléments d'action prioritaire du point de vue parlementaire, qui sont présentés en annexe comme plan d'action recommandé pour la mise en œuvre judicieuse de la CNUCC.

SUJETS D'ACTION PRIORITAIRE D'UN POINT DE VUE PARLEMENTAIRE

I - LÉGISLATION

- Exhorter les parlements qui n'ont pas encore ratifié la CNUCC à prendre les mesures nécessaires pour le faire.
- Encourager l'analyse de la législation nécessaire pour assurer le respect de la CNUCC (analyse de carence); et, dans ce but, fournir les ressources et l'assistance technique nécessaires.
- Acquérir une aide technique pour la rédaction de lois, incluant la mise en commun des lois pertinentes et des meilleures pratiques; élaborer les lignes directrices législatives appropriées.
- Faire en sorte que les lois applicables aux organismes anti-corruption indépendants soient efficaces, conviviales et facilement compréhensibles par les simples citoyens.
- Accroître la légitimité, la crédibilité et les normes d'intégrité des parlements et des parlementaires dans leur lutte contre la corruption en adoptant les mesures législatives appropriées, notamment : des règlements applicables au financement des partis politiques et des campagnes électorales, et assurant la transparence; des règles de conduite de base pour les parlementaires; des régimes d'immunité parlementaire mieux équilibrés.
- Élaborer une législation essentielle pour promouvoir la prévention de la corruption, notamment : des lois sur l'accès à l'information, sur les conflits d'intérêts et sur l'enrichissement illicite, des codes de conduite pour les fonctionnaires; des régimes solides de lutte contre le blanchiment d'argent et pour la récupération des actifs; des lois protégeant les dénonciateurs; des mécanismes et des processus pour la surveillance et la mise en œuvre de la CNUCC.

II. SURVEILLANCE PARLEMENTAIRE

- Améliorer l'efficacité et la capacité des parlements en tant que principales institutions de surveillance dans la lutte contre la corruption par les moyens suivants : i) accroître la surveillance financière par la création de bureaux des budgets parlementaires; ii) au besoin, réformer les règlements des parlements pour améliorer et faciliter le rôle de surveillance exercé par les parlementaires, les comités et les comités pléniers; iii) donner aux parlements le pouvoir de convoquer toute personne devant leurs comités et de sanctionner ceux qui refuseraient de comparaître.
- Instaurer une collaboration entre les parlements et les organismes de surveillance (par exemple, tribunaux, organismes anti-corruption, ombudsmans, société civile).

- Partager l'information sur les expériences de surveillance réussies.
- Concevoir des mécanismes de surveillance pour assurer que la législation sur l'observation reste conforme aux dispositions de la CNUCC.

III. REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE ET ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

- Engager les parlements dans l'élaboration de plans d'action nationaux, régionaux et mondiaux pour lutter contre la corruption.
- Sensibiliser, informer et former les parlementaires et la population en général sur les dispositions de la CNUCC et ses répercussions. Former des formateurs sur les mesures et les stratégies de lutte contre la corruption et sur l'éthique.
- Ouvrir des bureaux d'information locaux pour partager l'information et rendre les processus de gouvernance accessibles à la population et aux électeurs.
- Amener les organisations de la société civile (tout spécialement les organisations spécialisées comme Transparency International), y compris les médias, les syndicats et d'autres intervenants non gouvernementaux, à participer à des stratégies et à des plans d'action de lutte contre la corruption.
- Rendre la législation et les processus budgétaires transparents pour les citoyens en tenant des audiences publiques, des réunions de comités ouvertes, etc.
- Élaborer des mesures pour promouvoir la liberté d'expression dans la presse et les autres médias. Mener des projets de recherche sur la corruption avec les médias et partager avec eux les résultats de tels projets de recherche.
- Instaurer des mécanismes intergouvernementaux de surveillance par l'intermédiaire d'organismes régionaux de lutte contre la corruption.